



Déclaration complémentaire du WWF Suisse sur le Rapport Pillay

Comment nous assumons nos responsabilités

Le respect des droits humains constitue la base de tous les projets de protection de la nature au WWF et doit être considéré comme un principe inaltérable dans la mise en œuvre de toutes les mesures de conservation de la nature.

En tant que membre du réseau mondial du WWF, le WWF Suisse prend sa responsabilité très au sérieux et soutient la protection, le respect et le renforcement des droits humains à tous les niveaux.

Au printemps 2019, le WWF International a mandaté une commission indépendante, dirigée par la juge Navi Pillay, pour enquêter sur des allégations de violations des droits humains dans le cadre de projets du WWF en Asie et en Afrique. Le rapport de la commission indépendante est maintenant disponible.

Le WWF Suisse n'est pas impliqué dans les projets examinés par la commission indépendante et n'emploie pas de collaborateurs dans les pays concernés¹. Le WWF Suisse n'a effectué aucun paiement direct aux pays concernés.

En tant que membre du réseau mondial du WWF, le WWF Suisse a immédiatement lancé et mis en œuvre des mesures au printemps 2019, et a engagé des ressources humaines et financières supplémentaires, tant en Suisse que dans les bureaux nationaux du WWF dans le Sud. Voici ce qui est mis en œuvre par le WWF Suisse:

A) Nous traduisons toutes les directives du **cadre d'analyse et d'action en matière de sauvegarde de l'environnement et de protection sociale du réseau WWF (*Environmental and Social Safeguards Framework ESSF*) en actions et procédures concrètes** au sein du WWF Suisse et les mettons en œuvre dans la gestion des projets. Nous soutenons financièrement les organisations nationales du WWF et leur personnel dans les pays du Sud dans l'application de l'ESSF et aidons les organisations et institutions partenaires sur place à en faire de même. Nous contribuons à l'amélioration des mécanismes locaux de plainte. Dans un premier temps, le WWF Suisse a alloué 250 000 francs suisses pour des mesures appropriées à Madagascar, au Myanmar, au Laos et en Thaïlande. Il s'agit de pays dans lesquels le WWF Suisse soutient des projets depuis plusieurs années.

L'ESSF s'appuie sur les règles sociales existantes du WWF et établit un ensemble de normes, de lignes directrices, de mécanismes de planification et de mise en œuvre et de systèmes de conformité. Toutes les activités actuelles et nouvelles du WWF sont désormais systématiquement passées en revue pour détecter

¹ Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Inde, Népal, République du Congo



d'éventuels impacts sociaux et environnementaux négatifs. Cela vaut aussi pour les projets mis en œuvre ou cofinancés par le WWF Suisse.

B) Les ressources humaines nécessaires à la gestion des risques liés aux droits humains sont mises à la disposition du réseau du WWF et nous avons créé un poste supplémentaire (*Senior Expert Integrity, Risk Management & Compliance*). Le directeur général du WWF Suisse est, entre autres, vice-président du *Conservation Quality Committee* (CQC). Ce comité est responsable de l'examen et de l'approbation des projets présentant les risques environnementaux et sociaux les plus élevés. Le CQC élabore un standard de risque et d'assurance qualité pour l'ensemble du réseau du WWF, afin de garantir que les processus, les rôles et les engagements sont alignés sur des principes et des cadres communs, et sont mis en œuvre de manière cohérente. En outre, notre collaboratrice «*Senior Expert Integrity, Risk Management & Compliance*» fait partie du groupe d'experts du réseau WWF pour les lignes directrices en matière de protection environnementale et sociale; elle est donc impliquée dans le développement et la mise en œuvre concrète.

C) Tous les employés du WWF Suisse ont suivi une formation quant à l'importance des droits humains et de l'application concrète des directives de protection environnementale et sociale (ESSF).

D) Nous entretenons **des dialogues réguliers avec des experts reconnus, des organisations spécialisées** et des réseaux transversaux sur des sujets liés aux lignes directrices en matière d'environnement et de protection sociale (ESSF).

Aucun don du WWF Suisse dans les projets examinés

Le WWF Suisse a procédé à une analyse détaillée de ses flux de paiement en faveur de projets dans des pays où des allégations de violations des droits humains ont été formulées au cours de la période 2005-2019. Le WWF Suisse n'a effectué aucun paiement direct dans ces projets. En tant que membre du réseau mondial du WWF, le WWF Suisse apporte des contributions indirectes au WWF International. Cela peut se faire sous la forme de licences ou de programmes communs. Le WWF International décide de l'utilisation de ces contributions indirectes.

Au cours des 15 années évoquées ci-dessus, le WWF Suisse a investi un total de 456 millions de francs suisses dans des programmes de protection de l'environnement. Sur les flux de trésorerie examinés au cours de ces années, le WWF Suisse a indirectement investi 0,13 % (594 000 CHF) dans des programmes de protection de l'environnement qui ont lieu dans les pays examinés (par exemple dans le programme de protection des grands singes africains). Le WWF International a décidé de l'allocation géographique exacte de ces contributions.



Pour le WWF Suisse, il est essentiel que les mêmes normes strictes soient appliquées dans toutes les organisations nationales du WWF, indépendamment du fait que des fonds directs ou indirects du WWF Suisse aient été reçus.

Nous avons fait vérifier les enquêtes internes sur les flux de trésorerie par les auditeurs BDO dans le cadre d'un mandat conforme à la norme d'audit 920, ainsi qu'en termes de contenu et de qualité par KEK-CDC Consultants, qui est spécialisé dans le domaine de la coopération internationale et de l'aide humanitaire. Les deux organismes attestent que le WWF Suisse a mené une enquête correcte et approfondie. La ZEWO a reçu les deux rapports d'enquête.

En suivant ce lien (<https://www.wwf.ch/fr/droitshumains>), vous trouverez tous les documents pertinents.

Thomas Vellacott, directeur général du WWF Suisse

Zurich, le 24 novembre 2020